



HERITAGE SIMPLE DE MON PERE BLOQUE

Par **kno**, le **10/02/2015** à **15:08**

Bonjour,

Mon père est décédé voila 3 ans, nous sommes 7 enfants. Mon père n'a pas de patrimoine immobilier juste du financier. Tout le monde a envoyé sa procuration au notaire, dernièrement le notaire nous adresse une lettre nous demandant notre autorisation écrite pour le paiement pour le règlement de mon oncle pour les frais engagés (voyage, libération de l'appartement...) nous 5, avons envoyés notre accord. Mais 2, retarde le paiement, en envoyant pas l'autorisation. Que pouvons nous faire pour débloquer la situation ?

Merci pour votre réponse, cordialement

Par **domat**, le **10/02/2015** à **17:13**

bjr,

il faut qu'un des héritiers fassent un courrier signé (éventuellement) par les autres héritiers aux 2 héritiers qui ne répondent pas les mettant en demeure de répondre.

ce n'est pas au notaire de le faire sauf si vous lui demandez.

un notaire ne tranche pas un litige seul un juge a ce pouvoir.

cdt

Par **kno**, le **10/02/2015** à **17:22**

Merci pour votre réponse. Suite à la mise en demeure, si nous n'avons aucune réponse, que dois-faire ?